

du 28/09/2017 au 31/10/2017

N° d'enregistrement registre affichage :
n°903 - 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre à seize heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt septembre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* COEURET, DEPARDIEU, DUBROÇA, BIESEL-LEGER, LUQUET, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, BEUNARD, CAPTUS, DEVILLIERS, GRANET, PAJOT, LUCAS (à partir de la question D17.09_71), BEY, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yvette MAUPILE.....	May ANTOUN
Catherine CASSOT	Marie-Claire DEPARDIEU
Claire MARESCOT.....	Patrice BEUNARD
Julien GHYSELS	Bernard LUMMEAUX
Alexis BONNIN	Patrick CAPTUS
Vincent LANDAIS	Eugène COEURET
Simon SEGURA	Paul SCAPPAZZONI

Etait absent :

Charles-Albert LUCAS (jusqu'à la question D17.09_70)

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Sophie DEVILLIERS et du secrétaire adjoint de séance : Patrick CAPTUS. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :
- 29 JUIN 2017 : est adopté à la MAJORITE
CONTRE : 1 (A. BEY)
Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C17.09_29	FINANCES – modification grille tarifaire piscine d'Arcachon (tarifs 2017-2018)	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
	néant	
Divers		
C17.09_30	Résultat de l'enquête publique n°05/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C17.09_31	Résultat de l'enquête publique n°06/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D17.09_70	Organisation du recensement de la population 2018 (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE
D17.09_71	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de défricher, au nom de la commune, en vue de la cession de parcelles de terrain sises Allée des Mimosas à Arcachon (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 5 (M. GRANET, M. PAJOT, L. LAMARA, A. BEY, CA. LUCAS)
D17.09_72	Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Rapporteur : Nadine LIMOUZIN)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (M. GRANET, M. PAJOT, L. LAMARA, CA. LUCAS) Abstention : 1 (A. BEY)
FINANCES		
D17.09_73	Aliénation de biens mobiliers - balayeuses (Rapporteur : Patrice BEUNARD)	favorable à l'UNANIMITE
D17.09_74	Taxe de séjour – fixation des tarifs et modes de perception (Rapporteur : May ANTOUN qui a le pouvoir de Yvette MAUPILE)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 2 (L. LAMARA, CA. LUCAS)
D17.09_75	Adoption des tarifs 2017 – ALSH du mercredi-garderie du mercredi midi (Rapporteur : Monique DUBROCA)	favorable à l'UNANIMITE
D17.09_76	Attribution et annulation de subvention – année 2017 (Rapporteur : Bernard LUMMEAUX qui a le pouvoir de Julien GHYSELS)	favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PUBLICS		
D17.09_77	Aménagement du Boulevard du Général Leclerc et de ses abords – avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre (Rapporteur : Patrick LEFEBVRE)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA. LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT, A. BEY) Ne participe pas au vote : 1 (L. LAMARA)
D17.09_78	Travaux d'aménagement du Boulevard du Général Leclerc et ses abords – choix des candidats (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 2 (CA. LUCAS, A. BEY) Ne participe pas au vote : 1 (L. LAMARA)
D17.09_79	Marché d'exploitation des installations de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, de rafraîchissement et de traitement d'air – avenant n°9 (Rapporteur : Patrick CAPTUS)	favorable à l'UNANIMITE Pour : 32 Ne participe pas au vote : 1 (L. LAMARA)
PROXIMITE		
D17.09_80	Avenant n°1 à la convention de relogement des trois classes de l'école du Moulleau à l'école Jacques Gaume (Rapporteur : Martine CAUSSARIEU)	favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 31 Abstention : 2 (M. GRANET, M. PAJOT)
D17.09_81	Convention entre le Département de la Gironde et la commune d'Arcachon : adhésion de la Bibliothèque Municipale d'Arcachon au réseau partenaire « biblio.gironde » dans le cadre de l'intercommunalité (Rapporteur : Bernard LUMMEAUX)	favorable à l'UNANIMITE
INTERCOMMUNALITE		
D17.09_82	Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (Rapporteur : Eugène COEURET)	Il est pris ACTE
D17.09_83	Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – exercice 2016 (Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)	Il est pris ACTE

RESSOURCES HUMAINES		
D17.09_84	Régime indemnitaire du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux de la Ville d'Arcachon (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 3 (M. GRANET, L. LAMARA, CA. LUCAS) Abstention : 1 (A. BEY) Ne participe pas au vote : 1 (M. PAJOT)
SERVICES DELEGUES		
D17.09_85	Concession de plages – extension de la période annuelle d'exploitation (Rapporteur : Geneviève BORDEDEBAT)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 2 (A. BEY, CA. LUCAS)
EQUIPEMENT		
D17.09_86	Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et des modalités de révisions (Rapporteur : May ANTOUN)	favorable à l'UNANIMITE

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil en NOVEMBRE 2017 et lève la séance à 17H30.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

28 SEP. 2017



Yves FOULON
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

